



Compte-rendu du Conseil Communautaire du 3 juillet 2007 à Xermaménil

Etaient réunis sous la présidence de Jean-Marie GRAVIER : membres titulaires : **39**, présents (titulaires ou suppléants) : **32**

| | | |
|----------------------|--|----------------------------|
| Essey la Côte | M. Denis FERRY | M. Roger BOULAY |
| Fraimbois | M. François GENAY Mme Liliane LECLERC | M. Daniel LOPPION |
| Franconville | M. Bernard VAUTRIN | M. Michel THOMAS |
| Gerbéviller | M. Bernard SENE M. Daniel GERARDIN | M. Daniel BONTEMPS |
| Giriviller | M. Olivier SIMON | |
| Haudonville | M. Jean-Marie GRAVIER | Mme Bernadette GAUCHE |
| Lamath | M. Bernard GENAY | |
| Magnières | M. Pascal BURGAIN | M. Jean-Pierre SCHEIRLINCK |
| Mattexey | M. Jean-Marc FLEURENCE | M. Rémi VUILLAUME |
| Moriviller | M. André FERRY | M. Jean-Marie GEOFFROY |
| Moyen | | |
| Remenoville | M. Alain BALLY | M. Jean SENEAL |
| Seranville | M. Hubert HAGNIEL | Mme Maryse SOITIN |
| Vallois | M. Pierre MANGEOLLE | M. Philippe HENRY |
| Vathiménil | M. Jean-Marie LECLERE Mme Brigitte BUGNOT | M. Claude ANDRE |
| Vennezey | | |
| Xermaménil | M. Jean ALBERT M. Alain SALVI | M. Laurent GELLENONCOURT |

Absents excusés :

Mesdames : Mme Agnès LASSIETTE (Lamath), Marie-Jeanne CHATEAU (Magnières), Jeanne VIRIAT (Remenoville),
Françoise BALLAND (Vennezey)

Assistait également à la séance :

Virginie CONTAL, directrice.

*
* *

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 3 mai 2007 à Gerbéviller

Le Président rappelle les points principaux du compte-rendu de la réunion du dernier Conseil Communautaire.

D. LOPPION souhaite connaître les suites données à la subvention « culture » de l'association des amis de Froville votée lors du dernier conseil communautaire.

J.M. GRAVIER répond que les enfants du collège n'ont pas pu se rendre à Froville pour des raisons de transports, indisponibles le jour de l'animation.

Délibération n°039/2007 : approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 3 mai 2007 à Gerbéviller

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 3 mai 2007 à Gerbéviller tel qu'il lui est présenté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2) Plan de financement « étude cours d'eau »

J.M. GRAVIER informe que le plan de financement et les demandes de subventions correspondantes doivent être modifiés compte-tenu du choix du bureau d'études SINBIO pour la réalisation de l'étude sur les cours d'eau. Après récupération de la TVA, il restera à charge de la communauté de communes environ 3 800 €.

D. LOPPION demande si SINBIO est également mandaté pour réaliser la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et la maîtrise d'oeuvre.

J.M. GRAVIER répond que le montant de 21 205,08 € TTC correspond au montant de l'étude. La DIG et la maîtrise d'oeuvre étaient demandées en option. Ces missions seront notifiées ultérieurement.

Délibération n°040/2007 : actualisation du nouveau plan de financement

En date du 12 février, la Communauté de Communes de la Mortagne avait prévu de lancer une étude sur les cours d'eau d'un montant de 20 000 € TTC. Le bureau d'étude Sinbio a été retenu pour un montant de 21 205,08 € TTC.

En conséquence, le plan de financement est modifié de la manière suivante :

| Opération | Coût € TTC | Financeurs | Montant |
|------------------------------|--------------------|---|--------------------|
| Etude « cours d'eau » SINBIO | 21 205.08 € | Agence de l'eau (50 % du HT) | 8 865 € |
| | | Conseil Général 54 (28,3 % du montant HT) | 5 016.70 € |
| | | CC Val de Meurthe | 158.67 € |
| | | CC Mortagne | 7 164.71 € |
| Total | 21 205.08 € | Total | 21 205.08 € |

Délibération adoptée à l'unanimité.

3) Point sur la mise en place du PAPI Meurthe

A. SALVI rend compte de la réunion organisée par le bureau d'étude SOGREAH, mandaté pour la réalisation du PAPI Meurthe, le 2 juillet 2007 à Gerbéviller avec les communes concernées. Les personnes présentes ont pu faire un bilan des crues de fin 2006 et exprimer les remarques suivantes :

- la nécessité d'une coordination avec l'amont de la rivière
- les problèmes dans le réseau d'alerte
- se mettre en rapport avec SINBIO en charge de la cartographie des zones inondables.

J.M. GRAVIER propose qu'un certain nombre de remarques soient émises (cf. délibération ci-après).

D. LOPPION demande des précisions sur le contenu de la charte.

J.M. GRAVIER précise que la charte contient le cahier des charges de l'étude et précise la volonté de faire quelque chose sur la problématique des inondations.

Délibération n°041/2007 : plan d'action de prévention des inondations (PAPI Meurthe)

Le 2 novembre 2006, le Préfet de Région a convié les intercommunalités à participer au dispositif PAPI Meurthe (plan d'action de prévention des inondations du bassin versant de la Meurthe). Cette rencontre a fait écho aux inondations de septembre et octobre 2006. Ce dispositif permet de rassembler l'Etat et les collectivités territoriales solidaires autour d'initiatives communes destinées à réduire les conséquences des inondations. La matérialisation de cette démarche prend la forme d'une « charte » qui doit être validée par l'ensemble des collectivités concernées.

Le conseil communautaire :

- exprime son plus vif intérêt pour la démarche engagée en vue de l'élaboration d'un plan d'action de prévention des inondations (PAPI MEURTHE) du bassin versant de la Meurthe

- souhaite que les démarches locales en cours ou à venir soient prises en compte dans l'étude et les travaux PAPI

- demande que la Communauté de Communes de la Mortagne soit invitée à participer aux réunions de travail sur ce thème

- demande l'affirmation d'une participation financière de l'Etat conséquente pour mettre en œuvre les préconisations des études (études préexistantes et à venir)

- souhaite que soit précisé l'effort qui sera demandé aux intercommunalités du bassin versant de la Meurthe

- autorise le Président à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de ces décisions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4) Choix d'un prestataire pour les atterrissements sur la Mortagne

F.GENAY précise qu'une visite de terrain a été organisée en présence de SINBIO, la fédération de pêche et 3 entreprises identifiées pour la réalisation de travaux sur les atterrissements de Vallois et de Gerbéviller.

Ils présentent les 3 devis reçus. Compte-tenu des montants financiers, il est proposé de retenir l'entreprise COTTEL.

P. BURGAIN informe que lors de la tournée de SINBIO sur sa commune, il a été noté qu'un atterrissement avait doublé de volume et commençait à se « végétaliser ». Il demande si des travaux ne peuvent pas être envisagés en même temps que ceux réalisés sur Vallois et Gerbéviller.

J.M. GRAVIER informe que les travaux pris en compte actuellement seront financés à hauteur de 40 % alors que ceux qui seront intégrés dans le programme pluriannuel de travaux seront pris en charge à 70 %.

De plus, il est possible que les travaux situés à cet endroit soient de la compétence du conseil général.

J.M. GRAVIER propose de :

1. prendre contact avec SINBIO pour qu'il décrive précisément les travaux à effectuer à cet endroit
2. prendre contact avec le conseil général pour vérifier si cela relève ou non de leur compétence
3. demander un devis auprès de l'entreprise COTTEL.

A. FERRY s'étonne que les cours d'eau pris en compte dans les compétences de la communauté de communes ne soient que ceux inscrits en trait plein et ceux recevant des effluents domestiques.

J.M. GRAVIER rappelle les nombreuses réunions qui ont prévalu à la définition des compétences et notamment celles sur la définition des cours d'eau pris en charge par la collectivité.

Il rappelle également que l'étude s'effectue sur un grand nombre de cours d'eau mais que les travaux se feront en fonction des priorités définies ensuite.

Délibération n °042/2007 : Choix du prestataire pour les travaux d'enlèvement des atterrissements sur les communes de Gerbéviller et Vallois

En date du 12 février 2007, la Communauté de Communes de la Mortagne a décidé de réaliser des travaux d'enlèvement des atterrissements sur les communes de Gerbéviller et Vallois suite aux inondations de septembre et octobre 2006.

Cinq entreprises ont été consultées. Trois offres nous ont été proposées.

Compte tenu des propositions techniques et financières, le Conseil Communautaire :

- décide de retenir l'entreprise COTTEL pour un montant de 4 550,00 € HT, soit 5 441,80 € TTC
- autorise le président à signer tous les documents y afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5) Politique « jeunesse » : quelle orientation ?

J.M. LECLERE présente le souhait du groupe d'un positionnement et d'une orientation politique sur les actions « jeunesse ». Le bureau propose :

- o de recruter un stagiaire afin d'aider le groupe dans l'élaboration d'une politique jeunesse
- o d'approfondir les relations avec les scolaires
- o de réfléchir à l'évolution d'agir sport.

Il est difficile de toucher les jeunes. Ceux qui sont déjà dans les associations ne posent pas de problème particulier. Ce sont les autres qu'il faudrait intéresser.

Il est évident que les actions de la communauté de communes ne pourront pas toucher tout le monde.

Il peut être intéressant de demander aux jeunes ce qu'ils veulent faire et de leur montrer aussi ce qui existe déjà sur le territoire.

D. LOPPION entrevoit 2 difficultés :

1. recruter la personne qui saura aller à la rencontre des jeunes
2. élaborer une politique à l'échelle de la communauté.

Le contenu de la mission du stagiaire sera travaillé en groupe de travail.

Délibération n°043 /2007 : réflexion sur la mise en place d'une véritable politique « jeunesse »

M. LECLERE rappelle :

- d'une part, le travail mené de mai 2000 à juillet 2002 (réflexion sur la mise en place d'un contrat d'animation Jeunesse et territoire) qui a abouti à un diagnostic et des propositions d'actions. La consultation des communes sur la mise en place de ce projet n'avait pas permis de l'appliquer.

- et d'autre part, la réflexion du groupe « jeunesse » avec les associations locales et les conclusions de l'étude attractivité qui ont mis en avant un manque d'actions vers les jeunes de 12-18 ans.

Le groupe de travail sollicite le Conseil Communautaire pour fixer les axes de travail pour les années à venir.

Le Conseil Communautaire fixe les orientations suivantes :

- recruter un stagiaire sur 1 ou 2 mois pour une enquête auprès des jeunes et des associations
- élaborer un programme d'actions « jeunesse » en fonction des besoins identifiés
- approfondir les propositions d'actions avec les scolaires
- réfléchir à l'évolution possible « d'agir sports ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

6) Renouvellement du contrat de Virginie CONTAL

M. GRAVIER informe que le contrat de Virginie CONTAL arrive à terme le 31 juillet 2007 et propose un renouvellement de 2 ans.

Délibération n°044 /2007 : renouvellement du contrat de travail de Virginie CONTAL

Le contrat de travail de Virginie CONTAL ayant été signé pour une durée d'un an renouvelable, il convient de le renouveler, celui-ci arrivant à échéance le 31 juillet 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte de renouveler ce contrat pour une durée de 2 ans.

Il autorise le Président à signer tous les documents y afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7) Bilan de la mission «Mali »

J.M. GRAVIER rend compte de la mission MALI qui s'est déroulée en mai dernier. Elle a permis de :

- o rencontrer les élus des 3 cercles,
- o préciser les axes de travail, notamment la cartographie et les échanges avec les conseils municipaux (besoins identifiés par la volontaire d'Afdi au cours de ces rencontres avec les élus maliens).
- o définir les personnes ressources dans les différents lieux de travail.

Il souligne le travail réalisé par les 3 personnes accompagnant la mission.

Il informe, qu'en collaboration avec l'AFVP et suite à des difficultés d'ordre relationnel, il a été décidé de ne pas poursuivre la collaboration avec Etienne MAUCHARD.

Le projet de la communauté de communes étant essentiellement basé sur des échanges, le critère relationnel était primordial.

J.M. GRAVIER propose de poursuivre l'action avec la région de Gao par :

- o la recherche d'un nouveau volontaire via les réseaux et les connaissances
- o l'organisation d'une mission d'élus et techniciens maliens en novembre. Cela permettrait d'envisager une formation à la cartographie avec le conseil général et aux élus de la communauté de communes de faire connaissance avec les partenaires maliens.

8) Création d'une Autorité Organisatrice de la Gestion des Déchets

J.M.GRAVIER informe que le Plan Départemental d'Élimination des Déchets, actuellement en révision, prévoit la création de 3 AOGD (Autorité Organisatrice de la Gestion des Déchets) sur l'ensemble du département.

D'une part, le Pays Lunévillois mène une réflexion générale sur les déchets (dans ce cadre 2 visites ont été organisées : Alsace et Bretagne) et d'autre part, il est impacté par 2 projets de centre d'enfouissement (Herbéviller et Bathélémont)

Ainsi, le pays propose que les 10 intercommunalités délibèrent afin de lancer la réflexion pour la création d'une AOGD. Cela permettrait au préfet de surseoir à sa décision en ce qui concerne les 2 projets de centre d'enfouissement et de réfléchir globalement à une solution pour l'ensemble du pays.

D. LOPPION demande quelle forme peut prendre une AOGD. J.M. GRAVIER répond qu'en règle générale, une AOGD est un syndicat mixte.

F. GENAY pense qu'il faut se poser les questions suivantes : « jusqu'où l'on va, ce que l'on veut réellement faire ensemble, comment peut-on collecter et traiter à l'échelle du pays lunévillois ? »

D. LOPPION s'interroge sur le manque de coordination entre les intercommunalités qui sont toutes confrontées au même problème de poids face aux sociétés privées, qui elles, arrivent bien s'entendre.

P. HENRY pense que les élus sont l'interface entre les industriels et les consommateurs. Les élus n'ont pas les mêmes discours et pas la même échelle d'intervention que les industriels.

Délibération n°045/2007 : réflexion pour la création d'une autorité organisatrice de la gestion des déchets à l'échelle du Lunévillois

Une réflexion sur la gestion des déchets est menée à l'échelle du Pays Lunévillois.

Dans ce cadre, le Conseil Communautaire décide de participer à la réflexion pour la création d'une autorité organisatrice de la gestion des déchets à l'échelle du Pays Lunévillois et de faire part de cette proposition auprès du Préfet de Meurthe et Moselle et du Président du Conseil Général.

Délibération adoptée à l'unanimité.

9) Convention de Développement Culturel

Le programme 2007 de la CDC est présenté.

P. BURGAIN fait remarquer que ce sont les structures existantes et accompagnées par des professionnels de la culture qui bénéficient le plus de la CDC. Les besoins des territoires ne sont pas pris en compte, l'objectif n'est donc pas atteint.

Il demande également si faire venir des personnes à un spectacle à Lunéville est considéré comme une action à l'échelle du Pays.

J.M. GRAVIER rappelle que c'est une première année de fonctionnement.

L'année 2008 est déjà en cours de réflexion. Un travail en amont, auprès des associations, sur chaque territoire sera effectué par les agents de développement des communautés de communes afin d'identifier les projets potentiels.

Délibération n°046/2007 : convention de développement culturel, programme 2007

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide le programme 2007 de la Convention de Développement Culturel du Syndicat Mixte du Pays Lunévillois, tel qu'il lui est présenté (programme ci-joint)

Il autorise le Président à signer tous les documents y afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

10) Contrat Economique Territorialisé

J.M. GRAVIER présente l'avenant au CET (bilan de l'année 2006 et programme 2007). Il rappelle que le CET est un outil permettant une réflexion commune sur l'économie à l'échelle du pays lunévillois.

La Communauté de Communes de la Mortagne est notamment inscrite pour son opération « portes ouvertes » avec les entreprises du territoire.

Délibération n°047/2007 : contrat économique territorial / programme 2007

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve l'avenant n° 1 au Contrat Economique Territorial du Lunévillois tel qu'il lui est présenté, afin d'adopter le programme d'actions 2007 détaillé ci-joint.

Il autorise le Président à signer tous les documents y afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

11) Convention pour le prêt de bacs « déchets ménagers »

F. GENAY présente la proposition de convention à destination des associations souhaitant disposer de bacs de 750 litres pour l'organisation de leur manifestation. La communauté de communes en possède 5.

P. MANGEOLLE demande ce qu'il est prévu en cas de détérioration de bacs.

La convention prévoit que les bacs devront être retourner dans leur état initial. S'il y a détérioration, l'association devra en acheter des nouveaux.

Délibération n°048/2007 : convention pour le prêt de bacs ordures ménagères de 750 litres aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer une convention avec le Président ou le responsable des associations qui souhaitent emprunter des bacs de 750 litres pour les déchets ménagers occasionnés lors de leurs manifestations (convention jointe à la présente délibération).

Il autorise le Président à signer tous les documents y afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

12) Virements de crédits

J.M. GRAVIER propose différentes modifications budgétaires, dont la création d'une ligne « programmes touristiques » pour verser l'aide à M. KERN et éventuellement répondre à d'autres demandes.

Délibération n°049/2007 : vote de crédits supplémentaires sur le budget général

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à voter des crédits supplémentaires à prendre sur l'excédent disponible dégagé au Budget Primitif 2006 d'un montant de :

- 100 € sur le compte 6718 (subvention R2) en fonctionnement*
- 1 000 € sur le compte 657403 (programmes touristiques) en fonctionnement.*

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°050/2007 : virement crédit section fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à effectuer un virement de crédit comme suit :

- | | |
|--|------------------|
| <i>- compte 21 (immobilisations corporelles)</i> | <i>+ 1 500 €</i> |
| <i>- compte 020 (dépenses imprévues)</i> | <i>- 1 500 €</i> |

Délibération adoptée à l'unanimité.

13) Questions diverses

❖ Etude cours d'eau

2 réunions à noter :

Le 9 Août 2007, 14h, à la maison des associations de Gerbéviller : présentation du diagnostic

Le 20 Août 2007 14h, à la maison des associations de Gerbéviller : définition du programme de travaux

❖ Plan de formation « habitat »

L. GELLENONCOURT informe que le groupe « habitat » élabore un programme de formation à destination des élus, du groupe de travail et des secrétaires de mairies sur le thème de l'urbanisme et du développement durable. Ce plan de formation sera proposé dans le cadre de la Convention de Développement Local en septembre.

❖ Soirée d'information sur les traitements doux à Giriviller

Une vingtaine de personnes a participé à la réunion organisée par le groupe « paysage » et l'association des Croqueurs de Pomme à Giriviller sur le traitement doux des arbres. Une prochaine réunion sera organisée sur le thème de la valorisation des fruits. L'association recherche des communes qui souhaiteraient faire des plantations.

D. LOPPION souligne la qualité technique et humaine de l'association.

❖ Vente d'un terrain à Xermaménil

A. SALVI fait part de la vente d'un terrain, situé à Xermaménil, en bord de Mortagne d'une superficie de 59 ares. Facilement accessible, ce site serait éventuellement intéressant pour élaborer un site pédagogique. Les membres du conseil communautaire souhaitent que des renseignements soient pris sur ce terrain.

❖ Stagiaire en communication

L. GELLENONCOURT informe que le groupe « communication » souhaite recruter un stagiaire afin de l'aider à élaborer un plan de communication.

❖ Charte d'engagement signé

J.M. GRAVIER informe qu'à ce jour, 14 entreprises sur 84 et 27 agriculteurs sur 68 recensés, ont signé la charte de bonne gestion des déchets.

❖ Cantine et périscolaire

Rémy VUILLAUME demande à ce qu'une réflexion sur les cantines et le périscolaire soit menée au niveau de la communauté de communes. Ce sujet n'est pas apparu dans l'étude d'attractivité mais il paraît essentiel. Devant les difficultés d'équilibre financier de ce service, la réflexion pourrait notamment porter sur un fonctionnement collectif entre toutes les structures qui l'organisent (recherche d'un prestataire commun...).

* *
*

Jean-Marie GRAVIER remercie la commune de Xermaménil pour son accueil.

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">Prochain Bureau : le 3 septembre 2007 à 18h30 à Gerbéviller Prochain Conseil Communautaire : le 13 septembre 2007 à 20h30 à Mattexey</p> |
|--|

A Gerbéviller le 11 juillet 2007
Le Président,

Jean-Marie GRAVIER

| |
|--|
| <p>Destinataires du compte rendu : - membres du Conseil Communautaire</p> |
|--|